
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier LE BIJOU – Mercredi 22 mars 2023

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Salem Erchouk**, adjoint de quartier, en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la Ville
- **Hélène Micoine**, élue de proximité du secteur 7, conseillère municipale en charge du logement
- **Mathieu Joyon**, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie, et d'aller tous les mois à la rencontre des Talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier du Bijou.

M. le Maire tient en premier lieu à présenter ses excuses à la suite d'un défaut de distribution qui n'a pas permis aux habitants du quartier Compostelle d'être destinataires du courrier d'invitation à la présente réunion. Il précise néanmoins que le quartier Compostelle fera l'objet d'une autre réunion publique, auxquels seront de nouveau associés les habitants du quartier du Bijou.

M. le Maire remercie les élus référents présents à la tribune dont Salem Erchouk, l'adjoint de quartier, mais également Hélène Micoine, élue de secteur, ainsi que Mathieu Joyon, adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain. Il excuse le Commissaire de police, qui n'a pas pu se libérer de ses fonctions pour participer à cette réunion.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants. Il rappelle par ailleurs le prochain rendez-vous du Maire en direct qui se tiendra le samedi 8 avril.

M. le Maire indique que plus d'une dizaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour une trentaine d'observations remontées aux services. Il

précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 21 signalements dans le quartier du Bijou, avec 100 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux vont se transformer en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces conseils seront désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité. Une vingtaine de citoyens, à parité égale, seront tirés au sort pour une mise en place des nouveaux conseils fin mars 2023.

M. le Maire tient enfin à souligner la cinquième édition du budget participatif, dont l'appel à projet va se dérouler du 1^{er} mars au 30 avril, avec un budget alloué maintenu à 350 000€. Le dépôt des dossiers peut se faire en ligne sur la plateforme numérique ou directement à l'hôtel de ville, via le format papier.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonnara sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire, qui s'est entretenu par téléphone avec le commissaire divisionnaire Emmanuel Richard au sujet de la présente réunion, signale que le quartier du Bijou est l'un des quartiers les plus calmes

de Talence en termes de délinquance. Sur l'année écoulée, les tendances statistiques font état d'une baisse, voire d'une chute de la délinquance dans le quartier. M. le Maire décline certaines données transmises par le commissaire en amont de la réunion, avec notamment une baisse de 6% des atteintes liées à l'intégrité physique, alors que ces chiffres explosent partout ailleurs. M. le Maire souligne la chute de certains agrégats comme la diminution des atteintes aux biens de 41 %, mais aussi la baisse des vols avec violence de 55%, ou encore la baisse des vols roulotte de 65 %, passant ainsi de 60 à 21. M. le Maire précise de surcroît que ces tendances à la baisse des faits de délinquance se confirment dans le quartier en ce début d'année 2023. L'un des seuls bémols, mais qui se vérifie également dans les autres quartiers de la commune ainsi que sur la métropole, constitue l'augmentation des violences intrafamiliales.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr. La prochaine permanence se tiendra le mercredi 5 avril.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs que les images sont consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier en 2022 avec 23 interventions, dont entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou encore un feu d'habitation. Il

précise également que 233 verbalisations ont été dressées, principalement pour du stationnement irrégulier en zone bleue et qu'une mise en fourrière a été effectuée pour stationnement gênant.

Enfin, il précise que trois maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

Un habitant regrette l'absence d'éclairage public nocturne et demande si un système d'éclairage partiel peut être mis en place. M. le Maire rappelle qu'il n'y a aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage public nocturne et la délinquance. Il précise par ailleurs que les trois quarts des cambriolages ont lieu le jour. L'éclairage partiel ou alterné peut conduire à des effets stroboscopiques, dangereux pour la conduite automobile. La municipalité a néanmoins demandé à un bureau d'études de trouver des solutions afin de parvenir à un consensus, comme le maintien de l'éclairage public la nuit autour des grands axes.

Ce même habitant propose de mettre des capteurs de mouvement, à l'instar de ce qui est mis en place le long des voies du tramway sur le domaine universitaire. M. le Maire signale que ce dispositif a été installé sur un domaine privé appartenant à l'Université. Il n'est pas possible de le transposer sur le domaine public.

Une habitante demande si les tendances statistiques à la baisse concernant les faits de délinquance sont propres au quartier du Bijou ou si cela correspond à une tendance plus générale. M. le Maire précise que cette tendance relative à une baisse globale de la délinquance dans le quartier se vérifie à l'échelle de la commune ainsi que de la métropole.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Rassemblements de fumeurs de joints, nuisances sonores le soir ou la nuit en été, au niveau du rond-point de l'olivier.

Le réflexe opérationnel à avoir est d'appeler la police municipale au 05 56 84 78 22. Un transfert d'appel, vers le portable des agents en intervention, est opéré à la fermeture du secrétariat.

Le personnel municipal vous garantit ainsi une réponse, du lundi au samedi de 9h à 1h, grâce à l'extension des horaires et la création d'une brigade de nuit comme prévu dans le programme Prévention et sécurité de la mandature.

Le renforcement des effectifs avec le passage à 14 agents en 2023 permet l'organisation de davantage de patrouilles et plus de visibilité sur la voie publique, notamment pour prévenir toute atteinte à la tranquillité.

Vitesse excessive du trafic automobile sur l'avenue Villemejean.

La limite de propriété entre les villes de Pessac et Talence se trouve au milieu de la chaussée de l'avenue Villemejean. De ce fait, les pouvoirs de police du Maire ne s'exerçant que sur le territoire communal, un éventuel contrôle routier de la Police municipale de Talence ne pourrait que concerner la portion allant de la rue Gabriel Fauré vers l'avenue Pey-Berland, sécurisée par un feu de circulation au bout de l'avenue Villemejean. Or la prise de vitesse s'effectue dans l'autre sens, vers Pessac, identifié comme un itinéraire de contournement pour rejoindre la rocade.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que trois balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier du Bijou, correspondant au secteur 3, les bennes sont installées au niveau du parking de l'Université, au niveau de la rue Jules Guesde. Le prochain passage aura lieu le mercredi 5 avril, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier du Bijou est le suivant :

- Sept interventions pour dépôts sauvages dont quatre ramassages par les agents
- Deux interventions pour des demandes d'égavage/taille de haies

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 61 chantiers, dont sept sans autorisations qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 462€.

M. le Maire signale également que pour lutter contre la pollution visuelle et environnementale provoquée par les mégots de cigarettes, la Ville a décidé d'agir concrètement en signant un partenariat avec la société Keenat, qui prévoit notamment la pose de 24 cendriers dans les lieux stratégiques de la commune.

Un habitant signale que la balayeuse ne peut pas entièrement nettoyer les portions de trottoir où le stationnement est figé. M. le Maire souligne que la municipalité s'est dotée récemment d'une balayeuse moderne permettant de nettoyer entre les véhicules. De plus, un balayage manuel est associé au balayage mécanique lorsque des situations comme celle-ci se présente. Enfin, M. le Maire rappelle qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur devant de porte, comme le prévoit l'arrêté municipal en date de 2017.

Une habitante demande si la fréquence de ramassage des ordures ménagères va changer pour répondre aux nouvelles consignes de tri des déchets. M. le Maire rappelle que la gestion des ordures ménagères relève de la compétence des services métropolitains. Pour toute question ou demande d'information, vous pouvez les solliciter sur bordeaux-metropole\dechets ou au 0 800 22 21 20.

Un riverain s'inquiète du développement des composteurs dans le quartier, qui mal entretenus, favorisent la prolifération des rats. M. le Maire précise que les nouveaux bacs à compost sont bien souvent équipés de grilles anti-rongeurs pour lutter contre ce phénomène. M. le Maire signale également qu'un maître composteur se tient à la disposition de tous les Talençais, à la Maison du Développement Durable, pour informer sur le compostage mais aussi sur les techniques naturelles de jardinage.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Les trottoirs sont de plus en plus sales et ne sont jamais nettoyés.

L'ensemble des trottoirs de l'avenue Villemejan ont été nettoyés manuellement le 22 février dernier.

Affluence importante de rats.

Si les rongeurs sont présents dans la rue, les riverains doivent le signaler au référent de la Ville en matière d'hygiène, à savoir Monsieur Serge Bouchet (hygiene@talence.fr), pour faire une demande de dératisation des réseaux d'assainissement.

Si les rongeurs sont dans les jardins (domaine privé), c'est au riverain de prendre en charge le traitement. M. Bouchet peut alors dispenser des conseils aux habitants pour se prémunir face à la prolifération de ces rongeurs.

Il y a-t-il un changement du nombre de levée prévu pour palier l'augmentation des déchets recyclables ?

La gestion des ordures ménagères est une compétence de Bordeaux Métropole, ils sont joignables par téléphone au 05 56 99 84 84.

Problème de la propriété sis au 737 cours de la Libération, dont les gros arbres menacent de voir leurs branches tomber sur la voie publique du fait du manque d'entretien de ces derniers.

La Brigade anti-incivilités a été saisie et va se rapprocher des propriétaires pour leur intimer d'agir dans les meilleurs délais.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 22 millions d'euros, est prévue pour juin 2023.

✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence a vu le jour et vient compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté initialement par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m², est complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera inauguré en avril 2023.

Un habitant, qui a pu vérifier d'ores et déjà l'engouement autour de cet équipement municipal, se demande si une organisation sera mise en place pour gérer l'affluence et si le port du casque sera obligatoire. M. le Maire assure qu'il en va de la responsabilité de chacun quant à l'utilisation de cet équipement. Il précise que le port du casque sera bien évidemment obligatoire et matérialisé par une communication idoine.

✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue dans le courant de l'année 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite ce mois-ci aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune, avec notamment :

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débuté.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que la première place réhabilitée, la place Emile Zola, a été inaugurée le 22 février dernier.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Enfin M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars ou encore Talence Estival.

Une habitante demande une précision sur l'âge d'éligibilité au dispositif du permis solidaire. M. le Maire signale que face aux succès de l'opération et afin de répondre aux besoins des jeunes Talençais, le dispositif a été adapté pour l'ouvrir aux jeunes dès 16 ans et non plus 18 ans. Ceux qui passent la conduite accompagnée pourront donc aussi profiter du dispositif. Néanmoins, les actions de bénévolat prévus dans le cadre du dispositif ne pourront être réalisées qu'à partir de 17 ans.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Où en est l'avancement du chantier de l'immeuble EDF cours de la Libération ?

Le permis de construire délivré en lieu et place de l'ancienne propriété EDF, aujourd'hui celle de Monsieur Bertrand, est purgé de tout recours depuis le début de l'année. S'en suit une phase de montage puis de commercialisation. La date de commencement des travaux de cette opération privée n'est pas connue.

Pour information, c'est un programme de 18 865m² de surface de plancher présentant une véritable mixité sociale, plusieurs destinations sur un terrain de 17 623m². Il se décompose en un :

- ✓ Un ensemble immobilier de 158 logements dont 88 logements sociaux soit une part de 56%
- ✓ Une résidence avec service pour seniors de 91 logements
- ✓ L'aménagement de 2 493 m² de surface de bureaux et du commerce de proximité
- ✓ Un hôtel de 1440m² qui sera géré par l'exploitant du Pavillon Raba
- ✓ La création de 380 places de stationnement dont 260 dans un parking en silo

Ce projet qui prévoit des maillages vers les grandes écoles voisines a pris en compte la demande de la Ville de non-artificialisation du sol puisque les surfaces imperméabilisées avant-projet sont de 55 % et pour ce projet de 24 %.

Deux forêts urbaines seront plantées pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur et les façades seront végétalisées. Les eaux de pluies seront stockées et serviront à l'arrosage. Les bâtiments se rapprochent de la réglementation thermique RE2020.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive. La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/. L'idée est de proposer à chaque Talençais un espace vert public à 10 minutes de son domicile. Un plan en faveur de la végétalisation des cours d'école est également en cours. M. le Maire précise que la municipalité a sanctuarisé 9 hectares d'espaces verts publics supplémentaires depuis 2020, dont notamment le rachat récent d'une parcelle boisée située derrière l'IRTS.

M. le Maire rappelle que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seule une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Un habitant propose de dédier un article dans le magazine de la Ville aux conseils visant à lutter contre la prolifération des moustiques-tigres. M. le Maire assure que cette action de communication préventive est d'ores et déjà prévue. Une page du site Internet de la Ville est également dédiée à cette fin.

En 2023, la Ville lance son concours des jardins, balcons et trottoirs fleuris. Les habitants peuvent dès à présent exposer leur candidature pour l'une des trois catégories de fleurissement de la Ville :

- Balcon fleuri
- Trottoir fleuri
- Jardin particulier

Vous avez jusqu'au 15 mai pour déposer votre candidature. Pendant la période estivale, le jury passera aléatoirement pour découvrir vos espaces fleuris. Les résultats seront communiqués en octobre. De beaux lots sont à gagner pour les trois lauréats de chaque catégorie : plantes à choisir sur catalogue, places pour le festival ODP Talence, etc.

- Pour candidater, il suffit de remplir le bulletin d'inscription disponible en ligne sur www.talence.fr ou en papier à l'accueil de la Mairie, au Dôme ou à l'Espace seniors.
- Le dépôt des candidatures se fait au Service environnement et paysage, situé au 84 rue Camille Pelletan, soit au format papier, soit par mail à l'adresse suivante jardins@talence.fr

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Aménagement et entretien continu du rond-point de l'olivier (des efforts ont déjà été entrepris et doivent perdurer).

Le service continuera à embellir le site en question.

Envisager la suppression du banc autour du rond-point de l'olivier ?

Il ne s'agit pas d'un banc, c'est une réhausse afin de pouvoir accueillir l'olivier et les autres végétaux et maintenir la terre.

À partir du 1er janvier 2024 il sera obligatoire de composter ses restes alimentaires, quelles sont les actions en cours ?

Le compostage est une compétence de Bordeaux Métropole. Pour toute demande de composteur ou d'appel à projet pour des composteurs partagés, il faut contacter la métropole, par téléphone au 0 800 22 21 20 ou sur Internet à l'adresse suivante www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Composter/Creer-un-site-de-compostage-partage

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées via le compostage. Pour vous accompagner dans cette pratique, Bordeaux Métropole met à votre disposition des composteurs individuels lors de distributions gratuites au dépôt de Bègles, 6 à 8 fois par an.

La Ville de Talence quant à elle continue de distribuer des lombricomposteurs à la MDD. Le service peut également traiter les demandes de composteur partagé pour les logements collectifs de moins de 20 personnes. Un maître composteur peut également dispenser des conseils sur les techniques de compostage.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision est d'autant plus historique que cela faisait plus de 70 ans que les trains ne s'arrêtaient plus à la halte ferroviaire de Talence.

Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin.

La réouverture de la gare Médoquine sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, traversera le quartier de Raba en passant par la rue François Rabelais.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

Une habitante demande si un moyen de rejoindre l'aéroport via la ligne A du tramway est prévu. M. le Maire précise que la ligne du futur Bus Express partira du CHU Pellegrin, qui est lui-même desservi par la ligne A de tramway. Ce nouveau transport à haut niveau de service reliera donc le quartier du Bijou, par le biais d'un arrêt à proximité du CREPS, à la ligne A du tramway.

M. le Maire amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Une habitante revient sur le coliving en construction au niveau du 8 de la rue Gabriel Fauré et les conséquences que cette construction va avoir sur l'équilibre du quartier et notamment en termes de stationnement. Monsieur le Maire rappelle avant toute chose la loi, qui ne lui permet pas de réglementer la division parcellaire. D'autre part, la réglementation municipale en matière de stationnement n'autorise quant à elle que deux droits de stationnement par unité d'habitation. M. le Maire précise qu'à ce jour, le service du stationnement n'a recensé aucune demande de droit de stationnement à cette adresse.

Toujours concernant cette construction au 8 rue Gabriel Fauré, cette même personne dénonce l'état des trottoirs abîmés par les travaux à cette adresse ainsi que le nouveau portail qui a été réalisé et qui empiète sur le domaine public. Le service Allo Talence, présent sur place, se saisit de la demande et des coordonnées de la requérante.

Un habitant signale qu'un bout de trottoir n'a pas été refait sur l'avenue Villemejean, entre la rue Debussy et l'avenue Pey Berland. M. le Maire rappelle d'une part que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et que les crédits alloués pour la Ville concernant la réfection de la voirie sont infimes par rapport au linéaire de trottoir existant sur tout le territoire talençais. De plus, M. le Maire précise également que l'arrivée du Bus Express dans le secteur va entraîner à terme une reprise du carrefour des avenues Villemejean et Pey Berland.

Un riverain déplore la dangerosité de certains cyclistes qui n'hésitent pas à emprunter les voies du tram et suggère que la municipalité fasse de la prévention pour empêcher de telles situations accidentogènes. M. le Maire assure que les agents chargés de la surveillance de la voie publique font régulièrement des opérations de prévention de ce type, notamment au niveau de l'école Saint-Genès.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Combien d'habitants ont fait une déclaration de sinistre à la mairie face à l'épisode de sécheresse ?
Quand est-ce que la préfecture va se prononcer sur l'état de catastrophe naturelle ?**

Pour l'année 2022, la Ville a recensé 90 demandes d'habitants concernant l'apparition de fissures probablement dues à la sécheresse.

La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l'année 2022 a été faite par la mairie en fin d'année. Nous sommes toujours en attente d'un retour des services de l'Etat. Pour information, le dernier arrêté d'octobre 2022 traitait de demandes pour les années 2019 à 2021, il faudra donc certainement attendre un peu pour avoir l'arrêté. Dès réception de l'arrêté ce dernier sera largement diffusé (surtout s'il reconnaît l'état de catastrophe naturelle) et les habitants nous ayant sollicités seront personnellement avertis afin qu'ils puissent transmettre l'arrêté à leur assurance dans les 10 jours comme le précise la réglementation.

Des murs anti-bruit sont-ils prévus par la métropole au niveau de la sortie 16 de la rocade ?

Aucun projet de ce type n'est prévu à ce jour.

Peut-on envisager une limitation à 30km/h dans le lotissement du Bijou ?

Cette rue n'est réservée qu'à la desserte riveraine. Une limitation de la vitesse doit être justifiée et implique des aménagements correspondants (coussin berlinois, plateau, chicane, etc.).

Le cours de la Libération passera-t-il à 2x1 voie et à 30km/h à l'issue des travaux de construction en lieu et place de l'immeuble EDF ?

Le cours de la libération, en sortie de rocade, est une voie de catégorie 2. La limitation à 30 km/h n'est pas justifiée sur un axe recevant une telle circulation.

Réfléchir à la suppression de l'accès aux poids lourds de la rue Gabriel Fauré depuis le cours de la Libération.

Cette rue n'est réservée qu'à la desserte riveraine. Cependant une tolérance est de mise en ce qui concerne les camions de déménagement, de travaux de construction, ou encore pour les camions de collecte des ordures ménagères.

L'issue de sortie de la structure de l'APAJH, située sur le côté Pessac de l'avenue Villemejean, manque de visibilité, il serait opportun d'installer un miroir à cet endroit.

Bordeaux Métropole, compétent en matière de signalétique, n'installe plus de miroir sur le territoire métropolitain.

Le bus 35 n'est pas aménagé pour recevoir les personnes en fauteuil roulant.

Il s'agit de la compétence de Kéolis, le prestataire de l'offre de transport public sur la métropole.

Le trottoir du 2 au 4 de la rue Fauré est impraticable depuis au moins 20 ans.

Les services techniques vont se rendre sur place pour effectuer un relevé d'éventuels problèmes de sécurité et programmer une intervention le cas échéant.

Manque de signalisation avenue Villemejean afin de réduire la vitesse.

D'une part la rue Villemejean est à cheval sur les communes de Talence et Pessac et d'autre part la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole. De plus, cette voie n'est pas limitée à 30km/ à ce jour.

Repeindre les passages protégés situés aux carrefours des rues Gabriel Fauré / Villemejean et Debussy / Villemejean.

Les services techniques de la Ville vont étudier la situation in situ et programmer une demande d'intervention à la métropole le cas échéant.

Les bacs à fleurs sont affreux et les parcs à vélos inutiles et très mal placés.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit notamment la mise en sécurité des cheminements piétons à l'horizon 2026. À ce titre, la Ville a pour obligation d'empêcher le stationnement automobile en amont de tous les passages piétons. La municipalité a fait le choix de rajouter des arceaux pour les vélos ainsi que de la végétalisation.

Quid de la ZFE.

Bordeaux Métropole est l'échelon compétent pour la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) au niveau métropolitain.

Dans le cadre de la consultation sur la future ZFE de Bordeaux Métropole, une réunion publique a été organisée mardi 14 mars 2023 à la salle François Mauriac en présence de Claudine Bichet, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de ce dossier. La ZFE est une obligation légale pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants à compter du 1er janvier 2025. Toutes les informations sont disponibles sur la page dédiée du site de BM : www.bordeaux-metropole.fr/Grands-projets/Zone-a-Faible-Emission-intra-rocade-ZFE. Plus spécifiquement, concernant les modalités de la consultation publique, le demandeur peut se reporter sur la page dédiée : La consultation grand public : fin 2022 - 1er semestre 2023 - Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr). Les contributions alimenteront le bilan à destination des élus afin de les guider dans leurs décisions.

Pourquoi il n'y a pas de trottinette en freefloating ?

La position de la municipalité, de refuser les trottinettes en libre-service sur la commune, n'évoluera pas tant que la gestion de ces engins ne sera pas optimisée.

La réunion se termine à 20h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Plume la Poule, le mercredi 26 avril 2023, dans la salle de restauration de l'école maternelle Paul Lapie.
